

Votants : 98
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 septembre 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- CORDEE TPE - ACTIONS COLLECTIVES ET PLAN DE FINANCEMENT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

Titulaires absents :

Jérôme BALOGE, Alain CHAUFFIER, Aurélien MANSART, Christiane PINEAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CORDEE TPE - ACTIONS COLLECTIVES ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le dispositif «CORDEE-TPE » permet d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales de moins de 20 salariés dans leurs projets d'investissement.

Il est financé à part égale par le Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007-2013, par l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et par la Communauté d'Agglomération de Niort à hauteur de 175 000 € HT.

Par délibération, le Conseil de Communauté du 5 avril 2012 a validé le principe de mise en œuvre du dispositif sur le territoire de la CAN.

Les CLEP du 13 avril et 12 juin 2012 ont validé respectivement, le règlement du dispositif ainsi que le plan de financement et les actions collectives proposées.

Le dispositif sera financé comme suit :

- 1) Section « Investissement »(pour rappel) :

Nombre de dossiers	Montant	Financement	Montant	%	
Besoin pour 25 entreprises (Moyenne d'investissement = 28 000€)	700 000	CAN	58 334	175 000	25 %
		Région Poitou Charentes	58 333		
		FISAC	58 333		
		Entreprises	525 000	75 %	
Total HT	700 000	Total HT	700 000	100 %	

- 2) Section « Fonctionnement » :

- a) Actions collectives :

Le chef d'entreprise qui sollicite une aide dans le cadre de CORDEE TPE doit suivre obligatoirement une action collective et/ou une formation proposée dans le programme « actions collectives » de CORDEE TPE présenté ci-dessous et détaillé en annexe.

Au regard des besoins des TPE de l'artisanat, du commerce et des services identifiés sur le territoire, ces actions collectives auront pour but de sensibiliser les porteurs de projets sur les aspects suivants :

<p>transmission et reprises d'entreprises professionnels et artisans et de compétitivités</p> <p>Accusé de réception en préfecture 079-247990000 Date de télétransmission : 01/10/2012 Date de réception préfecture : 01/10/2012</p>
--

- commerces de proximités : renforcer l'attractivité
- développement durable
- mise aux normes (accessibilité des commerces, hygiène et sécurité)

Ces actions seront sous-traitées à la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres. Une convention tri partite (figurant en annexe) est proposée pour fixer le contenu des modules de formation et/ou de sensibilisation. Les moyens financiers à mettre en œuvre y sont également précisés.

Le montant global de ces actions collectives s'élève à 28 403.40 € TTC

La Communauté d'Agglomération de Niort versera pour leurs prestations, 6 167.40 € TTC à la CCI79 et 5725 € HT à la CMA79. Les deux chambres consulaires et les entreprises bénéficiaires prendront également en charge une partie du montant global.

Ces actions seront financées comme suit :

Nature de l'opération	Montant	Financement	Montant	%	
Actions collectives	28 403,40 €	Etat (Fisac)	3 975 €	11 892.40	14
		CRDD	4 075 €		14
		CAN	3 842.40 €		13
		CCI79	3 650 €	13	
		CMA 79	4 100 €	14	
		Entreprises	8 761 €	33	
Montant TTC	28 403.40 €		28 403.40 €		

b) La communication sur le dispositif :

La CAN a prévu de communiquer auprès des entreprises éligibles ainsi qu'auprès de ses partenaires institutionnels afin d'informer de la mise en œuvre de CORDEE TPE sur son territoire.

Différents supports de communication (dépliants, autocollants...) seront réalisés. Leur financement sera le suivant :

Nature de l'opération	Montant	Financement	Montant	%
Communication	1 467.40 €	Etat	733,70€	50
		CAN	733,70 €	50
Montant TTC	1 467.40 €		1 467.40 €	

3) Subventions demandées

Pour financer l'ensemble de ce dispositif (investissement et fonctionnement) la subvention demandée :

- A l'Etat (FISAC) sera de 63 042 €
- Au Conseil Régional Poitou-Charentes, dans le cadre du CRDD, sera de 62 408 €.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120924-C14-09-2012-DE Date de télétransmission : 01/10/2012 Date de réception préfecture : 01/10/2012
--

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007-2013 d'un montant de 62 408 €,
- Autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) d'un montant de 63 042 €,
- Approuver la convention financière 2102/2013 entre la CAN, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres concernant la mise en œuvre des actions collectives obligatoires du dispositif économique « CORDEE-TPE »,
- Autoriser le versement de 6 167.40 € TTC à la CCI 79 sur présentation de justificatifs,
- Autoriser le versement de 5 725 € HT à la CMA 79 sur présentation de justificatifs,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer tout document à venir sur ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Michel SIMON

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120924-C14-09-2012-DE
Date de télétransmission : 01/10/2012
Date de réception préfecture : 01/10/2012